

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020

N° 2020/2/22

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mars 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, DE SANTINI Alain, FAURE Joseph, LEYDET Gilbert, RAMBAUD Michel et MICHEL Alain.

Procurations :

Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. FAURE Joseph donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc ;
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. ALLARD-LATOUR Bernard.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat du budget général 2019

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président,

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	2 893 373,87 €
Recettes (b)	3 161 883,82 €
Résultat de fonctionnement (c = b - a)	268 509,95 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	158 954,66 €
Résultat de clôture 2019 (e = c + d)	427 464,61 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2019 (a)	883 767,64 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	319 073,11 €
	Recettes totales (c = a + b)	1 202 840,75 €
Dépenses	Dépenses 2019 (d)	1 272 202,50 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	319 073,11€
	Dépenses totales (f = d+e)	1 591 275,61 €
Solde d'exécution (g = c - f)		- 388 434,86 €
Reste à réaliser	Recettes	717 782,00 €
	Dépenses	442 924,14 €
	Solde (h)	274 857,86 €
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i = g+h)		- 113 577,00 €

On constate donc :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	427 464,61 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 113 577,00 €
Résultat global de clôture	313 887,61 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2020	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	113 577,00 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	313 887,61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	388 434,86 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget général au titre de l'exercice 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2020
Et de la publication, le 16 mars 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.